

# Welcome ?

Editorial

Une politique d'accueil explicite pour les nouveaux venus, citoyens de l'UE ou ressortissants de pays tiers, est encore balbutiante avec un modeste contrat d'accueil et une centaine d'heures d'apprentissage de la langue à la clé. La venue et la perspective de demandeurs d'asile en nombre consistant a soulevé une vague de sympathie et de bonnes volontés de toutes (?) parts. Il faut féliciter le gouvernement pour sa réactivité en matière de recherche de logements: les drames en cours ont sans doute aussi contribué à ce que des communes bougent... enfin! Reste à savoir comment ces initiatives vont converger vers une politique cohérente.

Même si la répétition des drames risque de les banaliser, les causes restant les mêmes, d'autres hommes et femmes, enfants et bébés continueront à chercher ailleurs ce qui leur est nié chez eux: paix et moyens de (sur-)vivre. C'est dire qu'il nous faudra, à l'autre bout de leur chemin, avoir une longue haleine, une volonté accrue pour des réponses durables. Bonnes volontés et réticences sont et seront à l'œuvre. Il dépendra en bonne partie du gouvernement de les coordonner, d'étoffer ses propres services tant à l'accueil au ministère de la Famille qu'à l'examen des demandes d'asile au ministère de l'Immigration, de tenir un discours cohérent, de jouer à fond la transparence, y compris quant aux coûts que l'accueil causera dans un premier temps. L'appel pour un «Runder Tisch» réunissant les pouvoirs publics, tous les partis politiques, les employeurs et syndicats, les associations et les bénévoles reste sans réponse. Pourquoi? Ne serait-ce pas un bon moyen pour réagir et répondre aux questions, réticences voire peurs qui existent au sein de la population? Rappelons que les 15% de la population résidente en risque de pauvreté ont été frappés de plein fouet par l'augmentation de la TVA – augmentation que les «élites» n'ont presque pas remarquée dans leur porte-monnaie.

Prenons quelques chiffres: il est impossible de savoir combien de personnes viennent par leurs propres moyens demander l'asile au Luxembourg, toujours est-il que leur nombre va croissant sur les trois premiers trimestres 2015. Le nombre de réfugiés attribués au Luxembourg par une répartition parmi les États membres devrait être affiché sans ambages. Et finalement, peut-être le plus difficile: une communication cohérente du gouvernement d'une part, au sein des partis qui le constituent et envers la population en général d'autre part. Après la débâcle du référendum en matière de communication, il

L'arrivée d'un groupe de réfugiés en Grèce (© Carole Reckinger)





Bâteau après le passage de réfugiés en Grèce (© Carole Reckinger)

faut malheureusement craindre le pire ! Prenez la cacophonie en matière de logement chez l'habitant. L'idée est lancée par le Premier ministre, puis silence pendant des semaines. À l'heure où nous bouclons la présente édition de *forum* aucune précision n'a encore été apportée. S'agira-t-il de demandeurs en procédure ou de réfugiés ayant le statut, sachant que les derniers ont droit au RMG et peuvent donc payer un (modeste) loyer ?

Sans attendre la mise en place d'un centre pour la formation politique, un dossier pédagogique sur les questions relatives aux migrations et réfugiés devrait être élaboré et diffusé aux écoles. La situation actuelle devrait pouvoir être l'occasion d'évoquer les causes des migrations actuelles, les situer dans un contexte géopolitique, évoquer des situations semblables dans l'histoire récente du Grand-Duché, etc.

Il semble que la période d'inactivité forcée à laquelle est soumise un demandeur de protection internationale pendant neuf mois soit assouplie. La formule de l'Autorisation d'occupation temporaire (AOT) doit aussi être revue : pour un travail toute autre personne aura la priorité, autrement dit le demandeur d'asile entre en ligne de compte en tout dernier lieu. En cas de réponse négative, l'AOT est annulée immédiatement sans préavis. Encore faudrait-il que parmi les nombreuses questions posées à un demandeur à son

arrivée en figure une aussi sur ses compétences. Les autorités ne s'en enquêtent qu'à la fin de la procédure après des mois, voire des années.

La situation actuelle pose un défi pour la présidence luxembourgeoise du conseil européen. Le risque des solutions faciles et populistes existe : déclarer un pays comme pays sûr ne tarit pas les flux qui en sont originaires, la chasse (militaire) aux passeurs ne fait qu'augmenter leurs tarifs. La perspective de voies légales d'immigration évoquée par Juncker au Parlement européen constitue une véritable ouverture. Le mécanisme législatif de l'UE mettra 2 à 3 ans avant que pareilles voies soient effectives. Autant commencer de suite ! Finalement, la conférence Europe-Afrique qui se tiendra les 11 et 12 novembre à Malte revêt une importance certaine. Y abordera-t-on les questions qui fâchent dont les relations commerciales entre l'UE et les pays africains, la politique des excédents agricoles européens qui inondent le marché africain et y tuent l'agriculture locale pour n'en citer que deux. ♦

**Serge Kollwelter**